CNRACL

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES
DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES
SIRET N° 180 035 040 00013

F SERVICES DISCONTINUS 3

F2075.13.12 RR 2004 – Version 3

NIR de l'agent

F1 SIRET de la collectivité concernée par les services

F2 Dénomination de la collectivité concernée par les services

Déclarer dans ce tableau TOUS les services DISCONTINUS effectués par l'agent en tant que non titulaire.

- Les services discontinus sont ceux effectués sur des emplois non permanents pour lesquels l'agent effectue une durée de travail aléatoire : durée exprimée en heures, dépendante des besoins du service ou ceux effectués sur des emplois permanents pour une période isolée de moins de 30 jours.

F3 Mois / Année	F4 Du	F5 Au	F6 Qualité[1]	F7 Nombre d'heures **période**	F8 Emploi particulier[2]	F9 Salaire de base des cotisations régime général En euro	F10 Assiette IRCANTEC Tranche A En euro	F11 Assiette IRCANTEC Tranche B En euro	F12 Paie décalée	F13 Non imputé sur le budget

Remarque : si une information est identique à celle de la ligne précédente, vous pouvez éviter de la répéter en barrant *(trait horizontal ou vertical)* la zone sur la deuxième ligne *(Cf. exemples notice)*.

[1] **Qualités : AID** = Aide ; **AUX** = auxiliaire ; **CTR** = contractuel ; **VAC** = vacataire ; **TMP** = temporaire ; pour les **autres** qualités voir la notice.

[2] **Emplois particuliers : P** = professeur d'enseignement artistique ; **A** = assistant d'enseignement artistique, ne rien indiquer dans les autres cas.

Commentaires : .....

.....